

LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS D'ASSOCIATION SPORTIVE

PIERRE DUNAC
AVOCAT À LA COUR

PLAN DE L'INTERVENTION

I. NOTION DE DIRIGEANT

II. NOTION DE RESPONSABILITÉ

III. LES RESPONSABILITÉS PERSONNELLES DES DIRIGEANTS

IV. INFRACTIONS COMPLÉMENTAIRES LIÉES À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES